

# PROJET PÉDAGOGIQUE 2023/2024

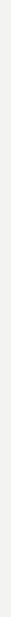


PÉRISCOLAIRE LES PIMOUS  
(LES PINEAUX/LES MOUTIERS SUR LE  
LAY)

# SOMMAIRE:

- PRESENTATION DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES
  - LE TERRITOIRE PAGE 2
  - L'ASSOCIATION ORGANISATRICE : ASSOCIATION INTERCOMMUNALE FAMILLES RURALES DU PAYS MAREUIL SUR LAY
  
- PRESENTATION DES LIEUX
  - PRÉSENTATION DES PÉRISCOLAIRES PAGE 4
  - TYPE ET CONDITIONS D'ACCUEIL PAGE 5
  - 
  - LES INTENTIONS ET LES OBJECTIFS
    - LE PROJET ÉDUCATIF DE L'ASSOCIATION PAGE 7
    - LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES PAGE 8
    - LES MOYENS PAGE 8
  
- L'ORGANISATION ET L'ANIMATION
  - L'ANIMATION PAGE 10
  - L'ÉQUIPE D'ANIMATION PAGE 10

# **Présentation de l'accueil périscolaire Les Pimouss'**



## a) Le territoire

**L'accueil périscolaire « Les pimouss' » (multisites) se situe aux Pineaux qui compte à ce jour 655 habitants et à Moutiers sur le Lay qui compte à ce jour 745 habitants. Depuis 2017, ces communes font parties de la communauté de communes du sud Vendée littorale qui regroupe 4 anciennes communautés de communes.**



Sud Vendée Littoral  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## b) L'association intercommunale Familles Rurales du Pays Mareuillais

**Les accueils périscolaires sont gérés par l'association intercommunale Familles Rurales du Pays Mareuillais.**

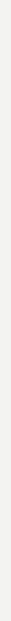
**« Familles Rurales » est une association nationale de loi 1901 reconnue d'utilité publique. Elle touche plusieurs domaines partout en France dont la jeunesse et l'éducation populaire.**

**L'association locale de Mareuil sur Lay appartient à la Fédération départementale Familles Rurales de Vendée. Cette dernière accompagne les associations locales dans leur fonctionnement et leur développement.**

**L'association est aussi l'organisatrice d'un accueil de loisirs sur la commune de Mareuil sur Lay. Elle organise également une colo tous les ans pour les adolescents. L'association intervient aussi à travers un « club aînés » et un service de baby-sitting.**



# **Présentation des lieux**



### a) Le périscolaire des Pineaux

**L'accueil périscolaire des Pineaux est situé dans un bâtiment en plein centre-ville (Rue de l'océan). Il s'agit de deux grands préfabriqués. Ces bâtiments sont aussi utilisés par la cantine scolaire de l'école Notre Dame des Pineaux. Un espace est dédié à la bibliothèque de la commune des Pineaux. Dans les locaux nous trouvons :**

- **Deux espaces d'activités**
- **D'une toilette adaptée aux enfants de moins de 6 ans**
- **D'une toilette adaptée aux enfants de plus de 6 ans**
- **D'une toilette pour personnes à mobilité réduite**
- **Un office et local de plonge, ménage et réserve**

**En dehors de l'espace bâti les enfants bénéficient d'un espace clos à l'extérieur des bâtiments. Cet espace sera utilisé pour prendre le goûter ou faire divers jeux collectifs.**



### b) Le périscolaire des Moutiers sur le Lay

**L'accueil périscolaire des Moutiers est situé dans un bâtiment en plein cœur du centre-ville (place de l'église). Il s'agit de l'ancienne mairie de la commune qui a été réhabilitée en accueil périscolaire. Juxtaposé à ces bâtiments nous trouvons une salle utilisée par la cantine scolaire de l'école Sainte Marie de Moutiers sur le Lay. Nous pouvons utiliser cet espace en cas de forte affluence. Dans les locaux nous trouvons :**

- **Un espace d'activités (possibilité d'un deuxième espace dans la continuité du bâtiment),**
- **De deux sanitaires**
- **Un office et local de plonge, ménage et réserve**

**En dehors de l'espace bâti les enfants ne bénéficient pas d'espace à l'extérieur des bâtiments.**



### c) Type et conditions d'accueil

Les accueils périscolaires sont ouverts tous les jours en période scolaire sauf le mercredi. Ils sont fermés les périodes de vacances scolaires. Habilités par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, ils accueillent les enfants dès leur inscription dans un établissement scolaire.

Les accueils périscolaires ne fournissent pas le goûter, mais les enfants peuvent ramener le leurs.

#### Modalités d'inscription:

Chaque famille souhaitant inscrire son ou ses enfants aux accueils périscolaires doit compléter un dossier d'inscription comprenant les éléments suivants :

- Une fiche annuelle de renseignement
- Une fiche de liaison
- Une photocopie des vaccins obligatoires (DT Polio)
- Une autorisation à rentrer avec une tierce personne, à pied ou à vélo (si besoin) et une autorisation de droit à l'image
- S'il y a lieu, un justificatif de droits de garde pour les enfants de parents séparés
- Un projet d'accueil individualisé pour les enfants porteurs d'un handicap ou d'une maladie chronique.

Pour que l'encadrement des enfants se fasse dans les taux de réglementation, **L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE le matin et le soir.**

Les inscriptions seront à faire sur le Portail Famille de l'association. Les parents pourront accéder à leurs dossiers sur le portail, pour faire d'éventuels changements à leur données personnelles mais aussi procéder directement à l'inscription de leurs enfants pour les mercredis et les vacances à l'accueil de loisirs de Mareuil sur Lay.

#### Délai d'inscription :

- Vous aurez jusqu'à 24h avant la venue de votre enfant pour faire ou modifier vos inscriptions.
- Passé ce délai, les familles devront pour inscrire leur enfant, appeler directement l'accueil périscolaire aux horaires d'ouverture qui les informera si cela est possible ou non.
- Concernant les annulations, passé ce délai vous pourrez prévenir les animatrices du périscolaire directement par téléphone, l'inscription ne sera pas facturée.
- Cependant, si vous ne prévenez pas les animatrices, l'inscription sera facturée sur la tranche horaire maximum.
- En cas de places d'accueil insuffisantes, les familles en seront informées au moment de l'inscription par le portail famille et l'enfant sera positionné sur une liste d'attente. Si une place se libère, les places sont attribuées dans l'ordre de la liste d'attente.

Pour les enfants porteurs d'un handicap ou d'une maladie chronique, un projet d'accueil individualisé sera mis en place si nécessaire afin de prévoir un encadrement approprié. Le directeur de la structure évalue chaque situation en concertation avec les familles et le cas échéant avec l'équipe de soin qui suit l'enfant au quotidien.

L'accueil périscolaire est ouvert à tous les enfants. Dans le cas où il serait amené à accueillir un enfant atteint de trouble de la santé ou en situation d'handicap, la directrice prendra les mesures nécessaires afin de préparer au mieux l'accueil de ce dernier.

L'inscription aux accueils périscolaires est obligatoire. L'inscription est prise en compte à partir du moment où le dossier de l'enfant est complet.

Une fois le dossier de l'enfant complet, les familles n'ont pas besoin de remplir de coupon afin d'inscrire les enfants aux périscolaires.

Les animatrices ne savent pas à l'avance le nombre d'enfants présents à l'accueil périscolaire.

# **Les intentions et les objectifs**





b) Le projet pédagogique

Le projet pédagogique à été travaillé en équipe (animatrices et directrice) lors d'une reunion d'équipe,

La finalité de ce projet cette année sera de faire en sorte que l'enfant soit acteur et épanoui au sein de l'accueil périscolaire.

**Objectif générale 1: Favoriser l'intégration**

- En étant à l'écoute des enfants
- En valorisant l'enfant à l'aide d'activités
- En apprenant le respect de l'autre et de soi même
- En favorisant la participation de tous

**Objectif générale 2: Favoriser la responsabilisation**

- Mise en place de tutorat (Petit/grand)
- Participation aux tâches de la vie quotidienne
- En laissant l'enfant faire des choix

**Objectif générale 3: Sensibiliser le public à son environnement**

- En proposant des activités en lien avec l'environnement
- En mettant en place le tri sélectif

c) Les moyens

**Objectif générale 1: Favoriser l'intégration**

Un temps sera mis en place afin de laisser chaque enfant s'exprimer.

Une boîte à idée sera mise en place

En proposant des activités afin de valoriser chacun des enfants

**Objectif générale 2: Favoriser la responsabilisation**

Les animatrices laisseront au maximum les enfants faire, dans les tâches de la vie quotidiennes,

Les animatrices laisseront les enfants faire leurs propres choix

Un enfant de plus de 6 ans sera amener à être référent d'un enfant de moins de 6 ans

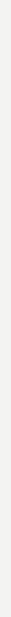
**Objectif général 3: Sensibiliser le public à son environnement**

Les animatrices proposeront des temps de sensibilisation

Les animatrices mettront en place le tri sélectif avec la participation des enfants

En les impliquants dans les différents projets menés

# **L'organisation et l'animation**



## **a) L'équipe d'animation**

**L'équipe d'animation pour les périscolaires est composée :**

- **D'une directrice à temps plein (CDI) :  
Lauren Marot BPJEPS LTP**

### **Périscolaire les Moutiers sur le Lay**

- **D'une animatrice diplômée BAFA :  
Anastazia Contet**
- **D'une animatrice diplômé BAFA :  
Malika Trieau**
- **D'une animatrice diplômée APEPE:  
Auger Lisa**

### **Périscolaire Les pineaux**

- **D'une animatrice diplômée BPJEPS APT  
Maréva Védrier**
- **D'une animatrice diplômé BAFA  
Laetitia Cadoret**
- **D'une animatrice stagiaire CPJEPS  
Duruy Juliette**

**L'équipe d'animation se réunira une fois par cycle afin de définir ensemble les différentes actions menées. Nous profiterons de ce temps pour faire un bilan.**

**Des rencontres sont mises en place entre les animatrices, les commissions de bénévoles et le maire de chaque commune, afin de faire le point sur les projets en cours et sur les points à discuter en équipe.**

## **b) L'animation**

**Les accueils du matin et du soir, sont des moments dans la journée de l'enfant qui lui servent de transition entre la maison et l'école.**

**Nous n'avons pas pour vocation une grande quantité d'animation sur ces créneaux, mais plutôt de laisser l'enfant vivre ces temps à son rythme.**

**En effet, des ateliers tels que pâte à modeler, dessin, perles, scoubidou, jeu de société...sont proposés en accès libre aux enfants.**

**Durant l'année scolaire les enfants peuvent, s'ils le souhaitent, participer à des ateliers proposés par les animatrices :**

- **Période 1 : « Musique »**
- **Période 2 : « Les animaux »**
- **Période 3 : « Les fruits et légumes »**
- **Période 4 : « Dessins animé »**
- **Période 5 : « Super-héros »**